

BOURSES NATIONALES LYCEE

Rentrée 2024-2025



Dans le cadre de la campagne de bourse, qui se déroulera du **1er septembre au jeudi 17 d'octobre 2024**, le décret n° 2024-306 du 3 avril 2024 introduit l'harmonisation des modalités d'attribution des bourses de collège et de lycée, ce qui se traduit par la suppression de la reconduction automatique de la bourse de lycée de la seconde à la terminale, ainsi, l'attribution devient annuelle, comme pour la bourse de collège.

ATTENTION : TOUS LES ELEVES actuellement BOURSIERS, en plus de ceux qui souhaitent déposer une demande de bourse, **DEVRONT DEPOSER UNE NOUVELLE DEMANDE**, format papier, pour la rentrée 2024-2025.

Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Le montant de la bourse de lycée varie en fonction de vos ressources et de vos charges.

LYCÉE PROFESSIONNEL VICTORINE MAGNE

39 avenue du 6 juin

14100 LISIEUX

Tel : 02 31 61 24 00

Site web : victorinemagne.apprentis-auteuil.org





SIMULATEUR DE BOURSE

education.gouv.fr/aides-financières-lycée

Je sais tout de suite si l'élève a droit à une bourse et je connais le montant de la bourse.

JE PEUX FAIRE LA DEMANDE DE BOURSE SI...

J'ai la charge effective et permanente de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je le déclare fiscalement.

DEROULEMENT DE LA DEMANDE

1. **Je me procure le formulaire** de demande de bourse nationale - de lycée auprès du lycée de l'élève

2. **En cas de besoin, je peux me faire aider par l'établissement** pour remplir le formulaire, je n'attends pas le dernier moment pour remplir le dossier

3. **Je fais ma demande en précisant :**

- Mon numéro fiscal (disponible sur la déclaration d'impôts)
- Concubinage : les numéros fiscaux des deux concubins sont requis même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat boursier (notion de ménage).
- Résidence alternée : seul le numéro fiscal du parent présentant la demande est requis (et celui de son éventuel(le) concubin(e)).
- Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition : vous devez fournir l'attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge et le justificatif du changement de résidence de l'élève.
- Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle : vous devez fournir la copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF OU une copie de la décision du conseil de famille
- En cas de changement de situation en 2024 : vous devez fournir une attestation de paiement de la CAF et un justificatif selon votre nouvelle situation
En cas de séparation/divorce : Ordonnance de non conciliation / jugement de séparation / divorce. En l'absence de jugement : attestation sur l'honneur datée et signée des deux parents, précisant les modalités de garde des enfants et la date de séparation ; En cas de décès : Acte de décès.

4. **Je dépose le dossier au secrétariat** de mon établissement d'affectation, même si elle n'est pas complète, et je demande un accusé de réception.



Site web : victorinemagne.apprentis-auteuil.org

Apprentis d'Auteuil

Lycée professionnel Victorine Magne

39 avenue du 6 juin - 14100 LISIEUX

Tél. 02 31 61 24 00

lp.victorine-magne@apprentis-auteuil.org